

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2026-04/25C

Objet : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSOCIATION ATMO.

L'an deux mille vingt-six, le 08 avril, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Teresa Rebull à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	36
En exercice :	36		Contre :	0
Présents :	35		Abstention :	0

Présents : Sophie ALCARAZ, Benoît ARMEN, Alison BALESTRIERI, Sylvie BEAULIEU, Serge BENET, François BONNEAU, Damien BRINSTER, Aline COGEZ, Myriam DARDENNE, Carole DEL POSO, Thierry DEL POSO, Marie-Ange DESTAVILLE, Laurence DUPONT, Jean-Michel GARRIGUE, Alain GIRBAL, Claudette GUIRAUD, Julien LLUGANY, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, René MONTALAT, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Guillaume RICHER, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Lilian ROUCOLLE, Magali ROUGÉ, Adeline SERRET-SUMALLA, Thierry SIRVENTE (à partir de l'affaire n°2), Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Jean-Pierre THOLLET, Frédéric TOMASINI, Sylvie TORRES.

Absent excusé ayant donné procuration : Pascale GUICHARD donne pouvoir à Jean ROMEO

Secrétaire de séance : Jean-André MAGDALOU

Date de convocation : 31 mars 2026

Le Président expose à l'Assemblée,

Atmo Occitanie est l'association à but non lucratif chargée de la surveillance de la qualité de l'air et de la diffusion de l'information sur le territoire régional.

Les membres d'Atmo Occitanie sont répartis sur 4 collèges : - Etat - Collectivités territoriales - Acteurs économiques - Associations et personnalités qualifiées. Les 4 collèges ont tous le même pouvoir décisionnel.

La Communauté de communes doit désigner 1 délégué pour l'y représenter, dans le respect des modalités de l'article L2122-7 par renvoi de l'article L5211-7 du CGCT.

Le Président propose,

- Marie-Ange DESTAVILLE

A défaut d'autre candidature, et ayant obtenu chacun 36 voix, elle est déclarée élue.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20260408-2026-04-25C-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026

16 rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél 04 68 37 30 60
Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114